UNE PERSONNE DE VOTRE FAMILLE OU PARMI VOS PROCHES A SES FACULTÉS PERSONNELLES ALTÉRÉES, VOUS ENVISAGEZ DE DEMANDER L'OUVERTURE D'UNE MESURE DE PROTECTION JUDICIAIRE ?

PERMANENCES D'INFORMATION

Certaines personnes majeures ne sont pas en mesure d'accomplir seules certains actes de la vie civile, de gérer leur patrimoine ou d'exercer leurs droits personnels...

L'Association Tutélaire 10-51 (AT 10-51), association des mandataires judiciaires de l'Aube et de la Marne, partenaire du CDAD de l'Aube délivre gratuitement des informations sur la protection juridique des majeurs : *habilitation, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle* à l'occasion de permanences d'information.

Quelles sont les alternatives aux mesures de curatelle et tutelle ?
Comment demander l'ouverture d'une mesure de protection judiciaire ?
Qui peut être désigné pour exercer une mesure de protection judiciaire ? La mesure de protection judiciaire peut-elle évoluer ? etc

Maison de la Justice et du Droit
4 rue de Jaillard à TROYES
de 9h00 à 12h00

sur rendez-vous à prendre au : 03 25 83 18 90

Les vendredis 12 et 26 Janvier 2024
Les vendredis 9 et 23 Février 2024
Les vendredis 8 et 22 Mars 2024
Les vendredis 5 et 19 Avril 2024
Les vendredis 17 et 31 Mai 2024
Les vendredis 14 et 28 Juin 2024
Les vendredis 5 et 19 Juillet 2024

Maison de la Justice et du Droit
9 rue de l'Union à ROMILLY-SUR-SEINE
de 14h00 à 17h00

sur rendez-vous à prendre au : 03 25 21 67 6

lundi 22 Janvier 2024
lundi 19 Février 2024
lundi 18 Mars 2024
lundi 15 Avril 2024
lundi 13 Mai 2024
lundi 17 Juin 2024
lundi 15 Juillet 2024